

COMMUNE DE MOUSSOULENS

DECISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 et L 2122-23 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : SOUSCRIPTION CONTRAT DE MAINTENANCE ESPACE CLOUD ET MESSAGERIE

Le Maire de Moussoulens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 2020-06-01 du 16 juin 2020 portant délégation de pouvoir au Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et, ce, pour la durée du mandat.

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire informatique afin d'assurer l'accompagnement de la commune de Moussoulens dans la refonte de son patrimoine informatique,

Considérant la proposition de la SAS SOFTWAN relative à une mission répondant aux besoins de la commune

DECIDE :

Article 1^{er} : de valider la proposition de la SAS SOFTWAN concernant un contrat de maintenance pour une durée de trente-six mois pour un montant total HT de 11 484 € pour 36 mois soit 319,00 € HT par mois.

Article 2^{ème} : un contrat fixant les modalités de cet abonnement sera signé entre les parties.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le comptable public, Monsieur le Préfet de l'Aude, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au Registre des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité, de la date de transmission en Préfecture pour le contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Affiché le

ID : 011-211102595-20230103-2023_01_01DE-AU

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera adressée au comptable

Fait à Moussoulens,

Le 3 janvier 2023

Le Maire

~~Gerard VALLIER~~

